

# RE QUE DIOU

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre en Périgord  
Eglise St Jean - St Charles du Toulon / Chapelle de l'Alba de Bergerac

N° 98 - Avril 2012

---

## *La Semaine Sainte*

Depuis les premiers siècles de l'Eglise, la Semaine Sainte constitue une des périodes les plus vénérées de la liturgie. Par des cérémonies

particulières et d'une solennité imposante, elle célèbre les plus grands faits de l'histoire du monde : l'institution de l'Eucharistie, les souffrances, la mort et la résurrection de Notre Seigneur. Pour vous aider à mieux comprendre et à mieux vivre les cérémonies de ces jours saints, nous allons rapidement en voir la signification.

### **LE DIMANCHE DES RAMEAUX**

Le dimanche des Rameaux est la porte d'entrée monumentale qui nous introduit dans la Semaine Sainte. Ce dimanche rappelle et célèbre l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem quelques jours avant sa Passion. La Sainte Eglise veut que nous renouvelions chaque année le souvenir de ce triomphe de l'Homme Dieu et qu'en ce jour, Jésus soit acclamé par nous comme notre roi. La liturgie du dimanche des Rameaux est empreinte de joie et de tristesse. Elle exprime d'un côté la joie à la vue du triomphe du

Sauveur, figurée par la procession des Rameaux (ornements rouges, couleur royale) et de l'autre la tristesse à l'émouvant récit de la Passion selon l'évangile de saint Matthieu (ornements violets, couleur de la pénitence). La cérémonie du dimanche des Rameaux constitue comme un drame sacré en trois actes : la bénédiction des Rameaux, la procession, la célébration de la messe pendant laquelle a lieu le chant de la Passion.

### **LE JEUDI SAINT**

Le Jeudi Saint est le jour anniversaire de l'institution de la Sainte Eucharistie. Les principaux offices sont la messe solennelle, le lavement des pieds, la procession au reposoir, le dépouillement des autels. Pendant la messe, la tristesse semble un instant oubliée. La décoration de l'autel est celle des fêtes. Les vêtements sacerdotaux sont blancs et riches ; on chante le *Gloria* qui est accompagné de la sonnerie des cloches qui resteront ensuite silencieuses jusqu'au *Gloria* de la messe de la Vigile pascale.

La Sainte Eglise, effectivement, malgré son deuil, laisse la joie monter en son cœur en souvenir de l'ineffable bienfait de l'Eucharistie. Jésus pouvait désormais quitter la terre, il pouvait disparaître aux yeux de notre corps ; dans toutes les églises du monde catholique, il demeurerait réellement présent pour vivre au milieu de nous. Sur tous les autels, il s'offrirait en sacrifice à la messe pour nous appliquer les mérites de sa mort sur la Croix et pour venir porter à chacun de nous, dans la communion, le réconfort de sa grâce et de sa visite personnelle. L'Eucharistie, la messe, le Sacerdoce étaient institués et c'est ce grand bonheur de Jésus possédé, réel, vivant et immolé tout ensemble, continué par le sacerdoce que l'Eglise célèbre en ce jour du Jeudi Saint.

### **LE VENDREDI SAINT**

Le Vendredi Saint, l'Eglise est en grand deuil. L'autel est nu, la croix est voilée. Le célébrant, en ornements noirs, arrive au pied de l'autel, se prosterne sur les marches, la face contre terre et prie en silence, le temps



Christus pro omnibus mortuus est. s. 1700 G. P.

de dire un *Miserere*. Puis l'office commence ; il est d'un rite vénérable et unique dans toute l'année liturgique. Ce n'est pas une messe puisqu'il n'y a pas de Consécration. La messe, ce jour-là, c'est le Calvaire, c'est la Croix.

La mort du Sauveur est la pensée dominante, et la liturgie qui en est pénétrée, donne une impression de profonde tristesse. Les anciens appelaient cet office « *service dieu* », c'est à dire funérailles de Notre-Seigneur.

## LE SAMEDI SAINT

Ce jour est mélancolique en raison de l'absence du Christ qui repose au tombeau. Nous sommes dans l'attente de sa Résurrection. L'office de la vigile pascale comprend la bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal, le chant de l'*Exultet*, la lecture des prophéties, la bénédiction de l'eau baptismale et la messe solennelle.

## LE DIMANCHE DE PÂQUES

L'Eglise annonce officiellement le saint jour de Pâques par cette formule du martyrologe : « *En ce jour que le Seigneur a fait, c'est la solennité des solennités ; c'est le jour de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ* ». Pâques est l'anniversaire du plus glorieux événement de la vie de notre divin maître et la preuve la plus éclatante de sa divinité. Pâques marque, pour le monde entier, le commencement d'une existence nouvelle et comme d'une seconde création.

Les deux cycles de Noël et de Pâques ont entre eux les mêmes rapports que les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption. Au point de vue chronologique, le premier fixe d'abord l'attention mais, logiquement, le mystère de Pâques domine toute la vie du Christ et la vie chrétienne ; il constitue le centre de la liturgie. C'est pourquoi la fête de Pâques a été appelée la solennité des solennités ; elle est la plus grande et la plus sainte de toutes les fêtes ; elle est par excellence le jour que le Seigneur a fait, elle est le point culminant de toute l'année liturgique.

L'assistance aux offices de la Semaine Sainte (du Jeudi Saint inclus au Dimanche de Pâques inclus) reste un devoir pour les fidèles qui peuvent disposer de leur temps. La Semaine Sainte, suivie avec intelligence et piété, est la meilleure des retraites pascales. Elle est une très grande semaine pour la vie chrétienne.

Dans les périodes de grande foi chrétienne, aucune époque de l'année liturgique n'était plus chère aux chrétiens et plus bienfaisante pour les âmes que la Semaine Sainte. Au Moyen-âge, les trois grands jours étaient chômés. On venait aux longs offices, on comprenait les prières et les cérémonies de l'Eglise, on en vivait.

## Rappel : Temps pour faire ses Pâques

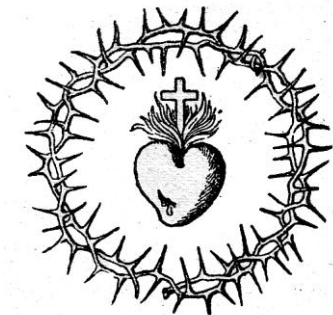
L'Eglise fait à tous ses fidèles l'obligation de se confesser (à tout le moins de leurs fautes graves) et de communier, au moins une fois l'an.

Il n'y a pas de temps prescrit pour la confession.

Pour la communion pascale, le temps variait selon les pays et les diocèses, mais généralement il était compris entre le dimanche de la Passion et le dimanche du Bon Pasteur.

Le fidèle qui n'aurait pas fait sa communion pascale dans ce temps, reste tenu de la faire le plus tôt possible.

Pour les malades qui ne peuvent se rendre à la messe, le temps prescrit a toujours été prorogé jusqu'à la fête de la Sainte Trinité.



## L'AGNUS DEI

L'origine des *Agnus bénits* provient d'un antique usage, suivant lequel on distribuait aux fidèles, sous la figure d'un petit agneau, des parcelles détachées du cierge pascal.

Actuellement, les *Agnus Dei* consistent en des médaillons de cire blanche provenant du cierge pascal des années précédentes et des cierges offerts au Souverain Pontife, le jour de la Chandeleur. Ces médaillons portent sur une face, la figure de l'Agneau pascal avec l'inscription « *Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi* » - qui leur a valu leur nom, et sur l'autre l'image d'un saint ou d'un événement ecclésiastique. La bénédiction en est réservée au pape.

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, on les distribuait à Saint-Jean-de-Latran, après l'*Agnus Dei* de la messe papale. Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, ils sont bénis solennellement le dimanche *in albis*, la première année du pontificat, tous les sept ans et dans des circonstances particulières.

La cérémonie de la Bénédiction consiste en trois oraisons adressées au Père, au Fils et au Saint-Esprit. On y expose toute la vertu de ces objets bénits. Puis on plonge ces *Agnus Dei* dans l'eau où il y a du Saint-Chrême. C'est ce qu'on appelle « le baptême des *Agnus* ». Quand on les retire de l'eau, on chante l'hymne pascal « *Ad Regius Agni clapes... Au festin royal de l'Agneau, revêtus de robes blanches, après le passage de la Mer Rouge, chantons au Christ, notre chef,...* ».

Les *Agnus Dei* ainsi consacrés sont des sacramentaux Ils protègent, en vertu des prières de l'Eglise, contre « *les périls de maladies contagieuses, de la mer, de la foudre, de l'incendie, des inondations, le démon et procurent aux mères une heureuse délivrance* »

Ils peuvent aussi, comme les autres sacramentaux, produire indirectement d'autres effets que leurs effets propres en raison du respect et de la confiance de ceux qui les possèdent. Ils peuvent par exemple, être pour

nous des moyens de nous exercer au regret de nos fautes et à l'amour de Dieu, et d'obtenir ainsi le Grâce sanctifiante.



*Agnus Dei béni par le Pape Pie XI, en 1925*

### Où se procurer des Agnus Dei ?

Il est aujourd'hui assez difficile de se procurer des Agnus Dei.

Quoiqu'il en soit, les Religieuses Victimes du Sacré-Cœur de Jésus, de Marseille, en confectionnent toujours et ce à partir de cire bénite par le pape S. Pie X.

Vous pouvez vous en procurer à l'adresse suivante :

Couvent des Religieuses Victimes  
du Sacré-Cœur de Jésus  
52 rue Levat 13003 MARSEILLE

## **Comment bien faire son examen de conscience en vue de la confession ?**

PAR L'ABBE JACQUES OLIVIER FSSP

### **I. Petits rappels sur le sacrement de Confession (ou de Pénitence ou de Réconciliation)**

Un vrai chrétien a le souci constant de conserver son âme en état de grâce aux yeux de Dieu. Il sait, en effet, d'une part, que nul ne connaît ni le jour ni l'heure de sa mort et que, d'autre part, l'âme, pour être admise au bonheur parfait et éternel du Ciel, doit être entièrement purifiée du péché. C'est pourquoi il reçoit volontiers le sacrement de la Réconciliation.

Par ce sacrement, on obtient la rémission de tous les péchés personnels (quelle qu'en soit la gravité) commis après le baptême. Ce pouvoir qu'avait le Christ, il l'a transmis à ses Apôtres quand, leur apparaissant après sa Résurrection, il leur a dit : Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Jean, XX, 23). Ce pouvoir passa des Apôtres à leurs successeurs.

Tout chrétien doit recevoir ce sacrement au moins une fois chaque année. Il comporte :

- L'examen des fautes commises.
- Le regret de les avoir commises (Contrition).
- La résolution sincère de les éviter à l'avenir.
- L'accusation des péchés, au moins graves, à un prêtre approuvé, tenant la place de Dieu.
- L'absolution donnée par le prêtre au nom de Jésus-Christ.
- L'accomplissement de la pénitence qu'il a imposée (Satisfaction).

Le sacrement de pénitence produit notre propre mort au péché et notre résurrection à la vie en Dieu. Il prolonge ainsi notre baptême et nous prépare à l'eucharistie. Il doit laisser dans nos âmes une immense joie, car c'est un sacrement de vie.

### **II. Quelques conseils pour bien réaliser son examen de conscience**

Par une courte prière, demander à Dieu et à Notre-Dame la grâce de bien connaître les péchés dont on est coupable.

S'examiner sur les Commandements de Dieu et de l'Église ; les péchés capitaux ; les devoirs de son état.

Pour aider le plus d'âmes possible, dont les besoins sont très divers, l'examen proposé ci-après est plutôt détaillé. Mais il est rappelé qu'en confession seule l'accusation des péchés mortels est obligatoire. Un péché est mortel quand, sachant pleinement que la matière en était grave, on l'a néanmoins commis avec un entier consentement. C'est alors une rupture d'amour avec Dieu. Et comme l'âme cesse ainsi d'être unie à Dieu - de qui elle tenait sa vie -, elle meurt surnaturellement : le péché a été "mortel" pour elle.

L'examen terminé, demander instamment à Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, la grâce d'une vraie contrition des péchés commis et la ferme résolution de les éviter à l'avenir, conditions indispensables pour obtenir le pardon de ses péchés.

Pour exciter en soi le regret de ses fautes, réfléchir durant quelques instants :

- au redoutable châtiment du purgatoire ou de l'enfer que l'on a mérité ;
- aux souffrances et à la mort que Jésus-Christ endura pour l'expiation de nos péchés ;
- à la bonté d'un Dieu d'amour et de miséricorde, offensé par le péché qui a produit une rupture profonde, surtout s'il a été mortel.

Puis, réciter lentement l'acte de contrition.

### **III. Quelques conseils pour recevoir le sacrement lui-même**

Avant de rentrer au confessionnal, ou immédiatement en entrant, suivant la coutume, réciter le « Je confesse à Dieu... » Le *Confiteor* nous remet devant cette réalité du péché et nous fait accomplir le mouvement de « conversion » nécessaire, vers Dieu et vers les autres :

Parce que nous nous sommes opposés à l'Amour tout-puissant, en cherchant à réaliser notre bonheur contre Lui ou sans Lui, nous disons : « Je confesse à Dieu tout-puissant » ;

Parce que nous avons porté atteinte à l'œuvre de l'Incarnation et de la Rédemption, en nous séparant de tous ceux qui ont coopéré à cette œuvre, notamment de la Mère du Christ, nous disons : « Je confesse ... à la Bienheureuse Marie toujours Vierge » ;

Parce que nous nous sommes opposés à l'œuvre de lutte et de fidélité des anges, l'attente des martyrs, des prophètes de l'Ancien Testament, morts pour que le Règne du Messie se réalise, à l'œuvre des apôtres et des saints qui ont travaillé pour le Christ, nous disons : « Je confesse... à saint Michel (vainqueur du démon), à saint Jean Baptiste (dernier des prophètes), aux apôtres (représentés par saint Pierre et saint Paul), et à tous les saints » ;

Enfin, parce que notre péché s'est opposé à toute l'Église et nous sépare des autres membres du Corps Mystique que le prêtre représente, en même temps qu'il tient la place de Jésus Christ, nous disons : « Je confesse... à vous, mon Père... ».

Avant de commencer l'énumération des péchés, préciser : le temps écoulé depuis la dernière confession ; un oubli ou une dissimulation de péché grave dans celle-ci ; une

ou plusieurs mauvaises communions (en état de péché grave) ; une omission de la pénitence donnée (volontaire ou non).

Accuser sincèrement tous les péchés mortels que l'on a commis, avec leur nombre et les circonstances qui les ont modifiés (aggravés, allégés), comme par exemple, les péchés commis avec d'autres personnes qu'on a ainsi scandalisées, ou qu'on a entraîné au péché.

L'accusation des péchés véniels n'est pas indispensable car on peut en obtenir le pardon par d'autres moyens que la confession, par exemple la prière, l'aumône, la pénitence... Pourtant, cette accusation est fort conseillée car, par le sacrement de la Confession, on obtient des grâces spéciales pour éviter ces péchés véniels à l'avenir.

Dans le cadre de confessions régulières, on peut dire où l'on en est par rapport à son défaut dominant, ou par rapport à ses résolutions.

Si l'on est troublé ou que l'on a peur, ou tout simplement si on hésite, on peut demander au prêtre de nous interroger, ou de nous renseigner sur la gravité d'un péché.

Terminer par : « Je m'accuse de tous ces péchés, de tous ceux que j'aurais pu avoir oublié et de tous ceux de ma vie passée ; j'en demande très humblement pardon à Dieu, et à vous mon Père, pénitence et absolution si vous m'en jugez digne ».

Après la confession, accomplir la pénitence imposée par le confesseur au plus tôt, afin de ne pas l'oublier ; remercier Dieu du pardon obtenu ; renouveler sa résolution d'éviter tout péché à l'avenir, surtout le péché grave.

## Examen de conscience détaillé

*Avant de commencer cet examen, adresser à Dieu cette prière :*

Mon Dieu, je vous supplie, par l'intercession de la Vierge Marie, de m'accorder la grâce de bien connaître tous les péchés dont je suis coupable. Faites qu'ensuite je m'en accuse avec un sincère regret de les avoir commis et une ferme volonté de les éviter à l'avenir et qu'ainsi j'en obtienne le pardon de votre miséricorde infinie. Ainsi soit-il.

### Examen sur les commandements de Dieu

**1<sup>er</sup> Commandement : « Tu adoreras Dieu seul et l'aimeras plus que tout... »**

Omission de la prière (en particulier le matin et le soir), de la fréquentation des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie... Communions ou confessions sacrilèges... Manque de respect des sacrements... Manque au jeûne avant la communion (une heure au moins)... Violation du secret de confession... Doutes volontaires contre la foi... Mise en péril de la foi par la lecture de journaux impies, par des fréquentations dangereuses... Respect humain... Manque de confiance en Dieu ou confiance présomptueuse en ses propres forces... Indifférence à l'égard de Dieu... Manque de soumission à la volonté de Dieu... Pratiques superstitieuses, spiritisme...

Critiques de la religion... Adhésion à des mouvements incompatibles avec la foi catholique... Négligence dans sa formation chrétienne...

**2<sup>ème</sup> Commandement : « Tu ne prononceras le nom de Dieu qu'avec respect... »**

Emploi inutile du nom de Dieu... Blasphèmes, imprécations, jurons... Serments faux ou inutiles... Irrespect à l'égard des personnes et des choses consacrées à Dieu... Souhaits néfastes à l'égard de soi-même ou d'autrui... Non-accomplissement des vœux émis...

**3<sup>ème</sup> Commandement : « Tu sanctifieras le jour du Seigneur... »**

Omission volontaire ou sans motif de l'assistance à la Messe dominicale ou des fêtes d'obligation... Retard volontaire ou dissipation durant ces Messes... Travail fait ou ordonné sans nécessité ou permission... Recherches de distractions contraires à la sanctification du dimanche...

**4<sup>ème</sup> Commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère... »**

Manque d'amour, d'affection, de respect, d'obéissance, d'assistance à l'égard des parents durant leur vie et de prière à leur intention après leur mort... Peine causée... Souhaits de mal... Disputes d'intérêt en famille... Manque de déférence et de soumission à l'égard des supérieurs...

Pour les parents à l'égard de leurs enfants : négligence dans leur éducation chrétienne ou leur pratique religieuse, mauvais exemples donnés, manque de surveillance, de soins, de disponibilité, de conseils ou de corrections nécessaire... Dureté, injustice, sévérité excessive...

**5<sup>ème</sup> Commandement : « Tu ne tueras point... »**

Meurtre, tentative de suicide, euthanasie... Avortements, stérilisations... Souhait de mort ou de malheur à l'égard d'autrui... Vengeance, coups, blessures, torts causés à la santé, drogues, alcool, mutilations... Insultes, injures, mépris, faux rapports, haine, violences, refus de pardonner, vengeances... Indifférence à la peine d'autrui... Scandales par mauvais exemples, par conseils ou approbation silencieuse...

**6<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> Commandements : « Tu ne feras pas d'impureté... » et « Tu n'auras pas de désir impur volontaire... »**

Pensées ou désirs impurs provoqués en soi ou chez les autres... Conversations, chansons, lectures, spectacles immoraux (TV, Internet...) Flirts... Familiarités coupables... Danses lascives... Touchers indécents... Actions contraires à la chasteté, seul ou avec d'autres : masturbation, relations charnelles en dehors du mariage, homosexualité... Tenues ou attitudes provocantes...

Pour les fiancés : Légèretés, tendresses excessivement sensuelles... Relations pré-matrimoniales... Cohabitation...

Pour les époux : Atteintes coupables à la fécondité du mariage, contraception permanente ou temporaire... Limitation de l'usage du mariage aux jours inféconds sans cause sérieuse... Adultère (pensées, désirs, actions)... Liaisons... Divorce... Remariage civil... Refus injuste du droit du conjoint...

## **7<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> Commandements : « Tu ne voleras pas... » et « Tu ne désireras pas injustement le bien d'autrui... »**

Vol (quoi ? combien ? circonstances ?), recel, objets trouvés ou empruntés et non rendus... Dommages injustes causés au prochain dans ses biens... Fraudes, manœuvres déloyales dans le travail, les affaires, le commerce, les contrats... Pots-de-vin... Coopération à des injustices... Recel d'objets volés... Négligence dans le paiement des dettes... Salaires insuffisants... Exploitation des faibles... Dommages aux biens collectifs... Désirs de vol ou d'injustices... Non-réparation de dommages causés... Non-restitution... Gaspillage... Travail bâclé...

## **8<sup>ème</sup> Commandement : « Tu ne mentiras pas... »**

Mensonges avec ou sans préjudice pour autrui... Médisances ou calomnies, faites ou approuvées... Faux témoignages en justice... Accusations injustes... Jugements téméraires... Rapports injustes nuisibles... Violation du secret, confié ou professionnel, des correspondances... Dissimulation, hypocrisie... Tricheries... Promesses non tenues... Refus de rectifier la vérité...

## **Examen sur les commandements de l'Église**

Tu sanctifieras les fêtes d'obligation (Noël, Ascension, Assomption, Toussaint).

Tu assisteras à la messe les dimanches et fêtes d'obligation.

Tu te confesseras au moins une fois l'an.

Tu communieras chaque année au Temps pascal.

Tu jeûneras les jours fixés par l'Église (Mercredi des Cendres et Vendredi Saint).

Tu ne mangeras pas de viande les jours fixés par l'Église (c'est-à-dire, les jours de jeûne et les vendredis de Carême). Pour les autres vendredis de l'année, cette abstinence peut être remplacée par une autre forme de pénitence (qu'il faut alors accomplir sous peine de péché).

## **Examen sur les péchés capitaux**

**ORGUEIL** : Amour-propre désordonné... Complaisance en soi-même... Egoïsme... Ambition démesurée... Vanité mondaine... Présomption... Attitudes hautaines, susceptibilité...

**AVARICE** : Vices contraires aux 7<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> commandements. Refus de partager, d'aider ceux qui sont dans le besoin (aumône) ...

**LUXURE** : Vices contraires aux 6<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> commandements.

**ENVIE** : Jalousie du bonheur, des biens, des succès des autres ; joie de leurs malheurs, de leurs misères, de leurs revers...

**GOURMANDISE** : Excès dans le manger, le boire... Ivrognerie... Sensualité... Ivresse des stupéfiants...

**COLÈRE** : Manque de maîtrise de soi, emportements, rancunes, ressentiment, murmures, bouderie, brusquerie, grossièreté, cruauté...

**PARESSE** : Dans le lever, le travail, les prières... Oisiveté... Fuite systématique des efforts...

## **Examen sur les devoirs d'état**

*N.B. L'examen suivant est très détaillé, et reprend en partie ce qui a déjà été vu auparavant.*

Alors qu'il est très important, c'est un domaine qu'on oublie souvent dans l'examen de la conscience. Selon son état de vie et ses responsabilités :

### **1. Devoirs personnels de chrétiens :**

Quelle importance ai-je attaché à ma vie chrétienne, au milieu de toutes mes occupations ? A-t-elle la première place ? Y a-t-il dans ma vie une cohérence entre ma foi et mes œuvres ?

Est-ce que je crois à la présence et à l'action du Seigneur dans le monde et dans ma vie de chaque jour ? Ai-je cherché à mieux connaître sa pensée et sa volonté en face des événements, en face des autres, et de mes problèmes personnels ? Suis-je fidèle à la vocation que Dieu m'a envoyée ?

Ai-je cherché à grandir dans la foi, à approfondir ma connaissance du Seigneur par la lecture de l'Évangile et du Catéchisme, ou par tout autre moyen mis à ma disposition : retraites, cours, prédications... ?

Ai-je eu peur de témoigner de ma foi par lâcheté, respect humain ? N'ai-je pas cédé aux doutes, à l'inquiétude, à l'angoisse, au désespoir ?

Ai-je compté sur le Seigneur dans les difficultés et dans les tentations ?

Est-ce que je vis dans l'attente de la vie éternelle ?

Ai-je prié ? Régulièrement ? Avec mon cœur ? Avec toute ma vie ?

Ai-je pris part à la Sainte Messe quand l'Église me le demande ? Y ai-je participé de mon mieux ?

Ai-je vécu le dimanche comme un jour de prière et de joie ? N'ai-je pas accompli des travaux qui ne sont pas conformes à cet esprit ?

Ai-je fait quelque chose pour aider la mission d'évangélisation de l'Église ? Pour ramener mes connaissances à la vraie foi ?

N'ai-je pas refusé par souci de ma tranquillité ou par égoïsme de m'engager dans un mouvement d'Église ?

Ai-je collaboré loyalement avec les prêtres de l'Église ? Les ai-je aidés autant que je pouvais ?

### **2. Devoirs envers le prochain :**

Est-ce que j'aime le prochain d'un amour vrai et efficace ?

La misère, les souffrances des autres sont-elles pour moi une préoccupation ? Ai-je fait mon possible pour les soulager ?

Ai-je cherché à comprendre les autres ? Ai-je cherché à les aider en mettant à leur disposition mon amitié, mon temps, mes biens ?

N'ai-je jamais blessé les autres par mes paroles, mes gestes ?

Ai-je risqué de porter atteinte à la vie des autres ou à la mienne, par des imprudences dans le travail, le sport ou sur la route ?

En quoi ai-je pu trahir l'amour des autres : indifférence, oubli des autres, mise à l'écart de certains, mauvais caractère, volonté d'avoir raison à tout prix, jalousie, envie, désir de vengeance, mépris, jugement téméraire, haine, raillerie, médisance, calomnie, secrets révélés, achats ou ventes à des prix injustes, dettes impayées, choses non rendues, gaspillage ou détérioration des biens collectifs, mauvais exemple, scandale d'autant plus grand qu'il vient d'un témoin du Christ, refus de pardonner.

### 3. Devoirs familiaux :

*Enfants :*

Ai-je vraiment aimé mes parents, en évitant d'augmenter leurs difficultés, en leur apportant mon concours, en leur manifestant mon affection ?

Ai-je respecté mes parents ? En leur parlant avec déférence, en ne les jugeant pas sans les comprendre ?

Ai-je respecté l'autorité de mes parents en écoutant leurs conseils, leurs ordres et en les exécutant de mon mieux ?

N'ai-je pas gêné l'atmosphère familiale par de la mauvaise humeur, de la bouderie, de la révolte ?

Est-ce que j'aide de mon mieux mes parents âgés quand ils sont dans la gêne, ou malades ou isolés ?

Est-ce que je cherche à bien m'entendre avec tous les membres de ma famille ?

*Personnes mariées :*

Suis-je fidèle à l'amour promis le jour du mariage ? Ai-je cherché à développer cet amour, à me donner sans réserve et à me sacrifier ?

Ai-je soucieux des désirs, des goûts, des difficultés de mon époux ou de mon épouse ?

N'ai-je pas négligé mon foyer ? Ai-je le soucieux de penser à deux les problèmes de ma famille ?

N'ai-je pas gâché notre amour en ne maîtrisant pas suffisamment les défauts de mon caractère ?

N'ai-je pas recherché les joies du mariage par simple égoïsme ?

La communion des cœurs et des esprits l'emporte-t-elle et anime-t-elle celle des corps ?

N'ai-je pas par égoïsme refusé d'avoir des enfants ? Ai-je dans ce but utilisé des moyens défendus ?

Est-ce que j'apporte toute l'attention voulue à l'éducation de mes enfants ?

Est-ce que je cherche à les connaître, à les comprendre, à découvrir leurs goûts, leur vocation, à suivre leur évolution quand ils grandissent ?

Ai-je pensé à leur donner le moyen d'exercer leur liberté quand ils grandissent ?

Mon attitude envers eux ne manque-t-elle pas de fermeté ou au contraire d'affection et de confiance ?

Est-ce que je leur donne le bon exemple ?

Ai-je cherché à les éduquer religieusement ? Leur ai-je donné le sens de la prière ?

Ai-je cherché à garder au foyer le sens du jour du Seigneur ? Ai-je aidé mes enfants à préparer leur messe ?

Ai-je considéré comme un honneur et un devoir de donner à Dieu des prêtres, des religieuses ?

Notre foyer est-il accueillant pour les autres ?

### 4. Devoirs professionnels :

*Enfants :*

Ai-je manqué l'école par ma faute ?

Ai-je mal étudié mes leçons, mal fait mes devoirs ?

Ai-je triché en classe (copié, soufflé) ?

*Adultes :*

Ai-je négligé mon travail ?

Ai-je conscience des responsabilités qu'engage ma situation, mon rôle ?

Quelle est mon attitude à l'égard de ceux qui me dirigent ? N'ai-je pas cherché, par méchanceté ou jalousie, à miner leur autorité ?

Quelle est mon attitude vis à vis de ceux qui travaillent avec moi ? N'ai-je pas tendance à me décharger sur les autres de ma tâche ? Est-ce que je sais les aider, les soutenir, entretenir avec eux des relations de bonne camaraderie ?

Ai-je pris ma place dans les organisations professionnelles ?

Quelle est mon attitude vis à vis de ceux que je commande ou que j'emploie ? Est-ce que je les rétribue conformément à la justice ? Les ai-je traité humainement, en respectant leur dignité d'hommes ? Ne leur ai-je pas confié des tâches au-dessus de leurs forces ? Leur ai-je accordé le repos auquel ils ont droit et dont ils ont besoin ?

### 5. Devoirs civiques :

Ai-je rempli mes devoirs de chrétien dans la société ?

Ai-je cherché à m'informer le mieux possible pour comprendre les problèmes sociaux et économiques ? A découvrir les solutions justes et efficaces ?

Ai-je le soucieux de tenir ma place dans la vie de la cité ou de la nation pour lui donner une meilleure orientation ? Ai-je su accepter les charges municipales ou autres en les envisageant comme un service ?

Ai-je choisi mes représentants en fonction de leur aptitude à promouvoir le bien commun et la loi divine plutôt qu'en fonction de leur aptitude à défendre mes intérêts ?

Ai-je fait mon possible pour faire changer les lois injustes (Avortements, divorce, euthanasie, pacs, etc.) ?

## Calendrier liturgique Avril 2012

1 <sup>er</sup>	<b>Dimanche des Rameaux</b>
2	Lundi-Saint
3	Mardi-Saint
4	Mercredi-Saint
5	Jeudi-Saint
6	Vendredi-Saint
7	Samedi-Saint
<b>8</b>	<b>Dimanche de Pâques</b>
9	Lundi de Pâques
10	Mardi de Pâques
11	Mercredi de Pâques
12	Jeudi de Pâques
13	Vendredi de Pâques
14	Samedi in Albis
<b>15</b>	<b>Dimanche in Albis</b>
16	de la férie
17	de la férie
18	de la férie
19	de la férie
20	de la férie
21	Saint Anselme, Evêque et Confesseur
<b>22</b>	<b>2<sup>e</sup> Dimanche après Pâques</b>
23	de la férie
24	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr
25	Saint Marc, Evangéliste
26	Saint Clet et Saint Marcelin, Papes et Martyrs
27	Saint Pierre Canisius, Confesseur et Docteur
28	Saint Paul de la Croix, Confesseur
<b>29</b>	<b>3<sup>e</sup> Dimanche après Pâques</b>
30	Sainte Catherine de Sienne, Vierge

## DEVENEZ MEMBRE DE LA CONFRATERNITE SAINT-PIERRE

### A l'exemple du Seigneur

*« Jésus parcourait toutes les villes et les villages, enseignant dans les synagogues, prêchant la bonne nouvelle du royaume, et guérissant toute maladie et toute infirmité. Voyant la foule, il fut ému de compassion pour elle, parce qu'elle était languissante et abattue, comme des brebis qui n'ont point de berger. Alors il dit à ses disciples : La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson. » (Mt 9, 35-38)*

### Qu'est-ce que la Confraternité Saint-Pierre ?

Il s'agit d'une association regroupant toutes les personnes qui se sentent proches de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et souhaitent soutenir son charisme par leurs prières et leurs sacrifices

Ainsi la Confraternité contribue au service de la Sainte Église, encourageant les vocations nombreuses, la sanctification des prêtres et leur rayonnement apostolique.

### Que fait un membre de la Confraternité Saint-Pierre ?

Les membres s'engagent :

· chaque jour :

- 1) à prier une dizaine du chapelet (1 *Pater*, 10 *Ave*, 1 *Gloria*) pour la sanctification de nos prêtres et pour nos vocations sacerdotales,
- 2) et aussi à réciter la *Prière de la Confraternité* ;

· chaque année :

- 3) à faire célébrer une fois le Saint-Sacrifice de la Messe à ces intentions.



## Quel bénéfice spirituel retire un membre de la Confraternité ?

Leurs engagements placent les membres parmi nos plus fidèles bienfaiteurs et à ce titre parmi les destinataires privilégiés des prières quotidiennes de nos prêtres et séminaristes.

Le Saint-Sacrifice de la Messe est offert chaque mois pour les membres de la Confraternité dans chaque région. Des recollections et des instructions dans la foi sont aussi proposées.

## Comment devient-on membre ?

- 1) Imprimer le [formulaire d'inscription](#) et nous le retourner une fois rempli.
- 2) La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous envoie en retour le certificat d'appartenance. Les engagements prennent effet à la réception du certificat.
- 3) Les membres doivent être âgés d'au moins 14 ans.
- 4) L'appartenance est purement spirituelle et ne confère pas d'autres droits ou devoirs que le soutien spirituel dans la prière et la charité selon les engagements décrits plus haut.
- 5) De soi, les engagements ne sont pas sous peine de péché.
- 6) L'appartenance et les engagements qui s'ensuivent sont tacitement renouvelés chaque année en la fête de la Chaire de Saint Pierre (22 février), sauf décision contraire manifestée.

## Comment est-on informé des événements relatifs à la Confraternité ?

Nos organes d'information – bulletins et sites Internet des districts ou des maisons – transmettent les nouvelles de la Confraternité.

## Prière pour les prêtres, récitée par les membres de la Confraternité Saint-Pierre.

*1 Notre Père, 10 Je vous salue Marie, 1 Gloire au Père.*

V. Souvenez-vous, Seigneur, de votre Congrégation.  
R. Que vous avez possédée de toute éternité.

### Prions.

Seigneur Jésus, vous qui êtes né pour rendre témoignage à la vérité et qui aimez jusqu'au bout ceux que vous appelez : daignez exaucer nos prières pour nos pasteurs.

Ô vous qui savez tout, vous savez qu'ils vous aiment et qu'ils peuvent tout en vous qui les fortifiez. Sanctifiez-les dans la vérité, leur infusant selon notre demande l'Esprit que vous avez donné à vos Apôtres, afin qu'il les rende semblable à vous en toutes choses.

Recevez le témoignage d'amour qu'ils vous portent, vous qui avez accueilli la triple confession de Pierre.

Et afin qu'en tous lieux et sans cesse une offrande pure soit offerte à la très Sainte Trinité, daignez accroître leur nombre et les préserver tous dans votre charité. A vous dans l'unité du Père et du Saint-Esprit, honneur et gloire éternels.

Ainsi soit-il.



# de la Semaine Sainte

## Bergerac

### Mardi-Saint :

16h30-17h45 Confessions

18h00 Messe

### Dimanche de Pâques :

09h00 Messe de la Résurrection

## Périgueux

### Mardi-Saint :

10h30 Messe Chrismale à la Cathédrale Saint Front.

### Jeudi-Saint :

18h30 Messe Vespérale (confessions de 17h00-18h00)

20h00 - 24h00 Adoration au Reposoir (confessions)

### Vendredi-Saint :

15h00 Chemin de la Croix (suivi des confessions)

18h30 Action liturgique

### Samedi-Saint :

14h30 - 17h00 Confessions

14h30 Grand nettoyage de l'église... merci de votre aide!

### Dimanche de Pâques :

11h00 Messe de la Résurrection

## ACTIVITES

- . **Adoration du Saint-Sacrement** : Le premier jeudi du mois de 20h30 à 21h30, horaire d'été.
- . **Confessions** : Tous les jours après la messe à Périgueux ; avant la messe à Bergerac.
- . **Catéchismes** : Périgueux : Primaire et collège : mercredi selon les groupes.  
Bergerac : Primaire et collège : 1/mois le 1<sup>er</sup> samedi du mois.
- . **Groupe saint Tarcisius** : Enfants de chœur : réunion 1/mois le samedi après-midi.
- . **Cercle saint Jean – saint Charles** : Groupe des 15-25 ans 1/mois le samedi.
- . **Chorale** : Répétition tous les mercredis à 10h30 à la maison diocésaine.
- . **Domus Christiani** : Œuvre auxiliaire pour la sanctification de la famille.

## MESSES SELON LA FORME EXTRAORDINAIRE DU RITE ROMAIN

### Périgueux :

#### Église Saint Jean - Saint Charles du Toulon

Dimanches et fêtes à 11h00, en semaine à 09h00. (Pour certaines fêtes, se reporter à la feuille d'annonces).

### Bergerac :

#### Chapelle Notre-Dame de la Paix de l'Alba (rue Albert Thomas)

Dimanches et fêtes à 9h00.

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois à Bergerac, Messe à 11h30.

### Pour contacter M. l'abbé Lino FERREIRA :

38 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX  
Tel. : 05.53.53.30.34 Courriel : abbferreira@free.fr  
Site internet : <http://requediou.org/>